

Décision

Générale

colonial

Décision n° 898/SG/FIN autorisant M. Ali Aref Bourhan à acquérir un immeuble sis à Djibouti, lotissement du Stade.

n° 898/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
7 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Aref Bourhan est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, lot n° 100.00 du lotissement du Stade, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 785 au nom de la Société Immobilière du Territoire Français des Afars et des Issas.